

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 29

présenté par

M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez,
Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« d'exercer sa plus grande vigilance à chacune des étapes des »,

les mots :

« de suspendre immédiatement les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.